Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901516-20251218-DUT250703-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025
Date de convocation : 11 décembre 2025 ***Question : DUT n° 25-07-03*** ***Rapporteur : Nathalie BARNET*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 27*** ***Nombre de conseillers votants : 33*** ***Nombre de suffrages exprimés : 33*** ***Nombre de voix :*** ***Pour : 33*** ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***	Président : Jean-Paul VERMOT. Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Patrick GAMBACHE ; Catherine TRÉANTON ; Yvon LAURANS ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Valérie SCATTOLIN ; Frédéric L'AMINOT ; Laëtitia ABILY ; Jérôme PLOUZEN ; Ismaël DUPONT ; Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI ; Elise KÉRÉBEL ; Katell SALAZAR ; Ludivine LE MEN ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Ali AZZALA ; Anne-Yvonne GÉRÉEC ; Jolan FAUCHEUR ; Eugène DAVILLERS-CARADEC ; Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Alain DANIELLOU ; Fabrice BELLEC. Ont donné procuration : Françoise QUÉINNEC à André LAURENT ; Patricia STÉPHAN à Valérie SCATTOLIN ; Henri-Merlin GABA ENGABA à Jean-Paul VERMOT ; Marie GALLOUÉDEC à Ismaël DUPONT ; Sabine DUVAL-ARNOULD à Georges AURÉGAN ; Thomas DE ROUX à Jean-Charles POULIQUEN. Secrétaire de séance : André LAURENT

> CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MORLAIX ET L'ASSOCIATION « BRETAGNE VIVANTE - SEPNB » - ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et transition écologique en date du 3 décembre 2025 ;

Vu le projet de renouvellement de la convention d'objectifs ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Générales et Financières en date du 9 décembre 2025 ;

Considérant que la Ville de Morlaix souhaite confirmer son soutien aux objectifs visés par l'association consistant à assurer, auprès du grand public, une valorisation pédagogique du patrimoine naturel et semi-naturel de son territoire ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901516-20251218-DUT250703-DE

Considérant que la mission confiée par la Ville de Morlaix à l'association se décompose de la manière décrite ci-dessous pour l'année scolaire 2025/2026 :

- Fête de la Pomme 2025 (1 demi-journée d'intervention) ;
- Fête des Plantes 2026 (1 demi-journée d'intervention) ;
- Entretien des lavoirs de Penanru, de la Fontaine au Lait et Collobert (4 demi-journées) ;
- Animations grand public (3 demi-journées) ;

Considérant qu'une nouvelle convention d'objectifs au profit de l'association « Bretagne Vivante - SEPNB » pour l'année « scolaire » 2025/2026 apparaît fondée pour permettre la poursuite de l'objectif de l'association ;

Considérant que la Ville s'engage à verser la prestation suite à l'étude des factures fournies par « Bretagne Vivante - SEPNB » ;

Considérant que l'exécution de cette convention sera ponctuée, chaque année, par une évaluation et un bilan récapitulatif ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Article 1 : approuvent les termes de la convention d'objectifs avec l'association « Bretagne Vivante – SEPNB » annexée à la présente délibération, qui prendra effet au 1er septembre 2025 ;
- Article 2 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout avenant s'y attachant ;
- Article 3 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

André LAURENT

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT